



*Communiqué de presse
Paris, le 09 mars 2016*

Premier CRHH de l'année...

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) s'est réuni le 9 mars pour sa première séance plénière de 2016 sous la co-présidence de Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France et de Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Valérie Pécresse, accompagnée par le vice-président Geoffroy Didier en charge du logement et de la vice-présidente Farida Adlani en charge de l'action sociale, a rappelé que le logement était une des priorités de son mandat car les Franciliens éprouvent de nombreuses difficultés à se loger et sont obligés parfois de vivre dans des conditions inacceptables.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France a exposé les grandes lignes de sa politique en faveur du logement qui s'articulera autour de trois grands axes :

- la mobilisation du foncier pour construire plus ;
- la relance du logement intermédiaire à destination des classes moyennes pour leur permettre de vrais parcours résidentiels ;
- la réduction des déséquilibres territoriaux et une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire francilien.

Il s'agira notamment de mettre un coup d'arrêt aux ghettos urbains et d'œuvrer en faveur d'une plus grande mixité sociale. Elle a enfin conclu en affirmant que la région d'Île-de-France sera un partenaire actif, aux côtés de l'État pour faciliter l'accès au logement des Franciliens et améliorer leurs conditions de logement.

Dans son propos introductif, Jean-François Carenco a tout d'abord salué les nouveaux élus membres du CRHH et souligné le rôle particulier de cette instance dans la gouvernance des politiques d'hébergement et d'habitat en Île-de-France.

Le CRHH d'Île-de-France est le seul à être co-présidé par la Région et l'État, signe manifeste de l'attention portée par le législateur à la situation particulière de l'Île-de-France.

Les membres du CRHH ont pris connaissance du bilan de l'action de l'État et du conseil régional en faveur de l'habitat et de l'hébergement.

À noter dans le bilan de l'État

- **Hébergement**

- Chaque nuit, l'État héberge plus de 80 000 personnes, sous toutes les formes d'hébergement (CADA, CHRS, Solibail...).

En 2015, le recours à l'hôtel a été freiné et le rééquilibrage territorial a été engagé afin de mieux prendre en charge les familles : aucune chambre d'hôtel supplémentaire en Seine-Saint-Denis.

Des alternatives ont été créées par la mobilisation du parc privé, grâce à Solibail, qui accueille désormais 13 350 personnes.

1 000 places ont été créées dans des centres d'hébergement pour famille.

- **Logement**

- Le chiffre de 70 000 logements produits a été dépassé sur les 2 derniers mois.
- En 2015, 30 101 logements locatifs sociaux ont été agréés en Île-de-France ; c'est le deuxième meilleur résultat des 20 dernières années, ainsi que 2 983 logements locatifs intermédiaires (57 % de la production nationale).
- 68 600 permis de construire ont été délivrés (+ 3 %) ; 63 100 logements ont été mis en chantier (+ 10,6 %).
- 934 ménages DALO ont été relogés tous les mois.
- 3 765 ménages sortant d'hébergement ont été relogés en 2015.
- 80 millions d'euros ont été engagés en faveur de la rénovation du parc privé (15 000 logements).
- 25,6 millions d'euros ont été consacrés à la réhabilitation de copropriétés dégradées, et la première ORCOD-IN-Bas Clichy-est en place depuis janvier 2015.

Les membres du CRHH ont ensuite fait un point sur l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), pilotée par le bureau.

Les ateliers, réunissant des membres des cinq collèges du CRHH, ont été particulièrement actifs et le calendrier de production du document de mise en cohérence des politiques d'habitat et d'hébergement, mission première du CRHH, sera respecté.

Étaient également soumis à ce premier CRHH de 2016 le renouvellement des délégations d'aide à la pierre des communautés d'agglomération de Melun Val-de-Seine et Cergy-Pontoise.

Contact presse

Préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris : pref-communication@paris.gouv.fr
Conseil régional d'Île-de-France : Service de presse servicepresse@iledefrance.fr